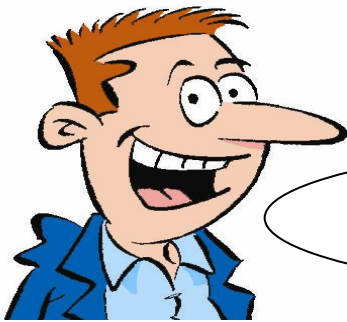




**Elections professionnelles du 18 janvier 2008 au
Comité National Hygiène Sécurité & Conditions de Travail**



C'est quoi l'UNSA ?

L'UNSA-ANPE a été créée en 1998 et reconnue représentative, par la D.G., en novembre 2001. L'UNSA ANPE est affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, quatrième organisation syndicale interprofessionnelle française et deuxième syndicat de la Fonction Publique d'Etat. L'UNSA compte près de 400 000 adhérents et est adhérente de la Confédération Européenne des Syndicats regroupant 60 millions de salariés européens.

NOS VALEURS: L'UNSA est attachée aux valeurs républicaines (laïcité, neutralité du service public, égalité de traitement et refus de toutes formes de discriminations)

NOS OBJECTIFS: Promouvoir un progrès social durable pour tous les agents, lutter contre toutes les formes d'exclusion, défendre l'emploi et le Service Public.

NOTRE METHODE: L'UNSA prône et pratique un syndicalisme réaliste, pragmatique et réformiste en privilégiant le dialogue et la négociation pour faire aboutir ses revendications.

**UNSA-ANPE: un syndicat réformiste mais combatif,
combatif mais réformiste !**



A quoi ça sert le C.N.H.S.C.T. ?

Le C. N.H.S.C.T. est un organe paritaire national composé de représentants de l'administration et des personnels qui est compétent pour :

- Veiller à la bonne application des textes réglementaires en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail.
- Agir en terme de prévention sur la santé des agents au travail.
- Proposer toute mesure destinée à l'amélioration des conditions de travail.

Ce que l' UNSA ANPE a obtenu ces 3 dernières années:

- Une meilleure prise en compte, de la part de la Direction, des réalités du terrain et des difficultés des agents dans les différentes régions.
- Création d'un groupe de travail à la demande des élus CNHSCT, avec la prise d'une instruction du directeur général sur les mesures à prendre en cas de canicule.
- Dans le cadre de l'application de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux de travail, une instruction sur les conduites addictives permet aux agents qui le souhaitent d'être aidés.
- Mise en place dans toutes les unités du « document unique », qui permet ainsi à l'Agence de respecter les dispositions légales et réglementaires dans les domaines hygiène et sécurité.
- Travail sur le dossier du handicap avec la création d'une « Mission Handicap »
- Formation de l'ensemble des élus CNHSCT/CRHSCT et représentants de l'administration au fonctionnement des instances hygiène/sécurité.
- Les directeurs d'agences nouvellement recrutés ont bénéficié également d'une formation sur les règles applicables en la matière.
- Refonte des pages sur le site intranet Alice consacrées à l'Hygiène Sécurité & Conditions de Travail (HSCT), nous avons souhaité que les pages soient claires et bien abondées, permettant ainsi à chaque agent de pouvoir connaître ses droits sur tous ces sujets complexes.

Avec vous, l'UNSA ANPE se bat et se battra encore :

Pour la future mandature, vos élus UNSA-ANPE vont continuer à œuvrer pour améliorer le quotidien des agents. **Il reste néanmoins un chantier majeur, négligé par l'administration malgré le rapport volumineux de « l'observatoire des conditions de travail » c'est celui des conditions de travail.**

L'UNSA-ANPE souhaite que la pénibilité du travail des agents soit réellement prise en compte, avec notamment :

- **Allègement du temps de travail consacré à la « base avant »**
- **Un espace de travail bureau et PO individualisé, NON AU NOMADISME !**
- **Des formations proposées à chaque agent sur la gestion du stress et la gestion des conflits.**
- **Une médecine de prévention au service des agents de terrain.**
- **Sur le handicap : respect du quota de 6% de T.H. dans l'établissement et amélioration des aménagements de poste de travail pour les TH.**

Nos élus continueront à défendre sans relâche les agents. L'unification des réseaux ANPE & Assedic doit être l'occasion de revoir complètement l'organisation du travail dans les unités. Dans ce cadre, nous veillerons au respect du ratio m² /agents.

NOTRE ENGAGEMENT: LA PROXIMITE

Tous vos représentants UNSA ANPE ont fait le choix de continuer à exercer en agence locale ou en structure et partagent ainsi vos préoccupations quotidiennes.



**AVEC
VOUS L'UNSA
change le Syndicalisme**

libres ensemble
**100%
PAS PAREIL**

Je choisis le dialogue,

Je choisis la négociation,

Je choisis la défense du service public,

Je revendique un meilleur salaire et

des conditions de travail décentes !

Je ne laisse plus les autres décider pour moi,

Je vote



VOTE PAR CORRESPONDANCE - ATTENTION AUX DELAIS

CLOTURE DU SCRUTIN LE 18 JANVIER 2008

RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS SUR LE SITE :

www.unsa-anpe.fr